



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIXHEIM

Séance ordinaire du 27 mai 2021 Cité des Sports, rue Vaclav Havel à Rixheim

Nombre de membres du Conseil Municipal en fonction : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 23 (aux points 1 et 2)
24 (du point 3 au point 5)
25 (du point 6 au point 14)

Séance présidée par Madame Rachel BAECHEL, Maire

Assistaient à la séance :

Mmes et MM. Rachel BAECHEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Patrick BOUTHERIN, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Isabelle TINCHANT-MERLI, Guileine LEVY, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Ludovic HAYE, Bilge BAYRAM, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL.

Excusés :

M. Patrice NYREK (procuration à M. Ludovic HAYE)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme Rachel BAECHEL)
Mme Dominique THOMAS (procuration à Mme Sophie ACKER)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT (procuration à Mme Marie ADAM)
Mme Bérengère MICODI (procuration à M. Sébastien BURGUY)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Véronique FLESCH
M. Lucas SCHERRER
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (aux points 1 et 2)
Mme Michèle DURINGER (du point 1 au point 5)
Mme Marie ADAM (au point 6, ne prenant pas part au vote pour l'association des Scouts et Guides de France)

Secrétariat de séance assuré par :

M. Adriano MARCUZ, Conseiller municipal délégué, Secrétaire
M. Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, Secrétaire adjoint

Assistaient en outre à la séance :

M. Lucien WETTEL, président du Conseil des Aînés

M. Jean RENNO, membre honoraire

1 journaliste – 2 auditeurs



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 25 mars et du 29 avril 2021
3. Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

FINANCES

4. Réductions de titres de recette
5. Attribution de subventions
6. Conventions de partenariat – subvention aux associations à caractère social

TRAVAUX

7. Programme de restauration de la Commanderie : actualisation du plan de financement
8. Requalification de l'ancienne forge en espace de mixité sociale
9. Aménagement d'un terrain multisports dans le quartier des Hespérides
10. Réfection du parvis de l'église Saint-Léger

INTERCOMMUNALITE

11. Accès et aménagement de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage- approbation du plan de financement

FONCIER

12. Acquisition de parcelles – régularisation foncière
13. Acquisition de parcelles rue de l'Ecole
14. Acquisition d'un bien immobilier au 12 rue de l'Eglise
15. Informations du Maire et des Adjoints
16. Divers

Point 1 de l'ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Rapporteur : Madame le Maire

Selon dispositions des articles L.2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide de nommer :

- Monsieur Adriano MARCUZ
- Monsieur Olivier CHRISTOPHE

respectivement aux fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint de séance du Conseil municipal.

Point 2 de l'ordre du jour

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 25 mars 2021 et du 29 avril 2021

Rapporteur : Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

d'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 25 mars 2021 et du 29 avril 2021.

Point 3 de l'ordre du jour

Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Rapporteur : Madame le Maire

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants la création d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le maire ou son représentant comprend des conseillers municipaux et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ; la législation laissant le soin à l'assemblée délibérante d'en fixer le nombre.

En fonction des ordres du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Cette commission est notamment consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- De créer cette commission qui sera constituée pour la durée du mandat municipal ;
- De fixer à 3 le nombre de représentants du conseil municipal et à 2 celui des associations ;
- De désigner 3 membres titulaires et 3 suppléants issus du Conseil municipal ;
- Une seule liste de candidats ayant été présentée, il n'y a pas lieu de procéder à une élection ; sont ainsi déclarés membres de cette commission :

Membres titulaires : Barbara HERBAUT, Sophie ACKER, Alexandre DURRWELL.

Membres suppléants : Catherine MATHIEU-BECHT, Richard PISZEWSKI, André GIRONA.

- De désigner l'Association la Passerelle et l'Association du Centre Polyvalent d'Entremont comme associations locales appelées à siéger ;
- D'autoriser, par délégation, Madame le Maire ou son représentant à saisir, pour avis, la commission ainsi constituée dans le cadre de la mise en place des projets visés à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales.

Point 4 de l'ordre du jour

Réductions de titres de recette

Rapporteur : Madame Maryse LOUIS

Dans le cadre des activités de la Maison de Vie pour la saison 2020/2021, l'activité «YOGA» n'ayant pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire liée au Coronavirus, les adhérents suivants sollicitent le remboursement de leur participation :

Titre n° 746 du Budget 2020, d'un montant de 3 164,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

- M. et Mme B. sollicitent le remboursement de leur participation, soit 48,00 €.
- Mme D. sollicite le remboursement de sa participation, soit 24,00 €.
- Mme K. sollicite le remboursement de sa participation, soit 55,00 €.
- M. M. sollicite le remboursement de sa participation, soit 55,00 €

Titre n° 748 du Budget 2020, d'un montant de 1 044,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

- M. C. sollicite le remboursement de sa participation, soit 24,00 €
- Mme F. sollicite le remboursement de sa participation, soit 55,00 €

Titre n° 891 du Budget 2020, d'un montant de 493,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

- Mme M. sollicite le remboursement de sa participation, soit 24,00 €

Titre n° 892 du Budget 2020, d'un montant de 2304,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

- Mme B. sollicite le remboursement de sa participation, soit 24,00 €
- Mme F. sollicite le remboursement de sa participation, soit 55,00 €
- Mme L. sollicite le remboursement de sa participation, soit 24,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- De réduire de 48,00 € le titre n°746 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 48,00 € à M. et Mme B., domiciliées à 68170 RIXHEIM,
- De réduire de 24,00 € le titre n°746 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 24,00 € à Mme D., domiciliée à 68170 RIXHEIM
- De réduire de 55,00 € le titre n°746 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 55,00 € à Mme K., domiciliée à 68100 MULHOUSE
- De réduire de 55,00 € le titre n°746 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 55,00 € à M. M., domicilié à 68440 HABSHEIM
- De réduire de 24,00 € le titre n°748 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 24,00 € à M. C., domicilié à 68170 RIXHEIM
- De réduire de 55,00 € le titre n°748 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 55,00 € à Mme F., domiciliée à 68120 PFASTATT

- De réduire de 24,00 € le titre n°891 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 24,00 € à Mme M., domiciliée à 68170 RIXHEIM
- De réduire de 24,00 € le titre n°892 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 24,00 € à Mme B., domiciliée à 68170 RIXHEIM
- De réduire de 55,00 € le titre n°892 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 55,00 € à Mme F., domiciliée à 68400 RIEDISHEIM
- De réduire de 24,00 € le titre n°892 de l'exercice 2020, en reversant la somme de 24,00 € à Mme L., domiciliée à 68170 RIXHEIM
- D'imputer les charges correspondantes à l'article 9261 (Services en faveur des personnes âgées) / compte 678 (Autres charges exceptionnelles) du Budget 2021.

Point 5 de l'ordre du jour

Attribution de subventions

Rapporteur : Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

d'allouer les subventions suivantes :

article 92422 / compte 6574 Autres activités pour les jeunes et centres socioculturels

- O.M.S.A.J. (Office Municipal des Sports et des Animations Jeunesse) - RIXHEIM 5.000,00 €
au titre de ses propres activités et animations,
pour mémoire, la subvention 2020 s'élevait à 5.000,- €,
la subvention demandée s'élève à 5 000,- €.-
24 voix pour

article 92823 / compte 6574 Espaces verts urbains

- Association Syndicale Libre du Parc d'Entremont - RIXHEIM538,87 €
au titre du fleurissement 2020,
pour mémoire, la dernière subvention versée s'élevait à 1.296,98 €, en 2019,
la subvention demandée s'élève à 538,87€.-
24 voix pour

article 92830 / compte 6574
Environnement

au titre de l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales :

• Monsieur B.	37,45 €
• Madame B.	37,45 €
• Monsieur C.	50,00 €
• Monsieur F.	50,00 €
• Monsieur F.....	29,95 €
• Madame H.....	50,00 €
• Monsieur J.....	44,98 €
• Madame L.....	17,45 €
• Monsieur M.....	32,45 €
• Madame M.....	37,45 €
• Monsieur M.....	50,00 €
• Monsieur P.	37,45 €
• Monsieur S.	32,45 €
• Madame S.....	50,00 €
• Monsieur S.	31,92 €
• Monsieur T.....	50,00 €
• Madame Z.	47,40 €

24 voix pour

Point 6 de l'ordre du jour

Conventions de partenariat – subvention aux associations à caractère social

Rapporteur : Madame le Maire

En vue d'assurer une meilleure lisibilité de l'utilité publique des subventions versées aux associations, la Ville de Rixheim a décidé de signer une convention de partenariat avec chaque association pour laquelle le Conseil municipal aura décidé l'octroi d'une subvention de plus de 1 000 €, afin de définir les droits et obligations de chacune des parties et de formaliser le soutien financier qu'apporte la Ville à l'association.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions décrites dans leur demande de subvention et prend acte de ce que l'utilisation de la subvention allouée ne peut avoir d'autre objectif que celui de servir l'intérêt général local à travers son action.

L'association s'engage à respecter les obligations décrites dans la convention.

La Ville de Rixheim pourra, à tout moment et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire, résilier la convention s'il apparaît qu'une des clauses n'est pas respectée ou si les sommes perçues ont été utilisées à des fins autres que celles faisant l'objet de celle-ci.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver la signature de conventions de partenariat relatives à la subvention aux associations à caractère social ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à les signer avec les associations suivantes pour l'année 2021 :
 - Association Soutien Scolaire et Loisirs – Rixheim
 - Terre des Hommes d'Alsace – Rixheim
 - Scouts et Guides de France – Rixheim
 - UNC – Section Soldats de France - Rixheim

Point 7 de l'ordre du jour

Programme de restauration de la Commanderie : actualisation du plan de financement

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibérations des 16 septembre 2020 et 25 mars 2021, le Conseil municipal approuvait le plan de financement relatif à l'opération de restauration de la Commanderie.

Pour mémoire, les travaux envisagés concerneront la toiture, la charpente, la zinguerie, les éléments de pierre de taille, les façades, les menuiseries extérieures et les sols et peintures de la partie centrale.

Au stade de l'APS, un découpage en trois tranches est envisagé, chacune concernant un bâtiment de la Commanderie. Ce découpage permettrait notamment d'assurer la soutenabilité financière de l'opération, en sollicitant les cofinanceurs pour chacune des tranches, dans des proportions compatibles avec leurs capacités d'intervention.

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local- plan de relance avait été présenté en octobre 2020. Il convient d'en actualiser le plan de financement au regard de ces nouveaux éléments.

- Première tranche de l'opération – hôtel de ville (prestations intellectuelles et travaux)

	Taux	Montant HT
Direction régionale des affaires culturelles	30 %	659.400€
Dotation de soutien à l'investissement local	25 %	549.500€
Département du Haut-Rhin	10 %	219.800€
Région Grand-Est	15 %	329.700€
Ville de Rixheim	20 %	439.600€
	100,00%	2.198.000€

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'actualiser le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à solliciter les subventions et dotations auprès des différents cofinanceurs pour les prestations intellectuelles et les travaux relatifs à la première tranche de travaux, et de signer tous les documents y afférents.

Point 8 de l'ordre du jour

Requalification de l'ancienne forge en espace de mixité sociale

Rapporteur : Madame le Maire

La Ville de Rixheim a confié au Syndicat de Communes de l'Ile-Napoléon (SCIN) la maîtrise d'ouvrage du projet de requalification de l'ancienne forge en espace de mixité sociale. Les travaux ont pour objet la réhabilitation d'un bâtiment remarquable du patrimoine communal, l'amélioration de sa performance énergétique et l'installation d'une activité économique axée sur l'inclusion sociale (restaurant inclusif).

L'opération est estimée à 915.000 € HT.

Pour financer le projet, il est proposé de solliciter la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), ainsi que l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de requalification de l'ancienne forge, tel que présenté, pour un montant estimé à 915.000 € HT,
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DSIL rénovation 2021	366.000	40 %
CeA	Attractivité des territoires	300.000	32,8 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	249.000	27,2 %
		915.000	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

Point 9 de l'ordre du jour

Aménagement d'un terrain multisports dans le quartier des Hespérides

Rapporteur : Monsieur Adriano MARCUZ

La Ville de Rixheim envisage de créer un mini-stadium de 24 x 12 m dans le quartier des Hespérides, à l'intersection de la rue Saint-Jean et de la rue de Champagne, en lieu et place de l'ancien terrain de jeux.

L'opération est estimée à 68.440 € HT.

Pour financer le projet, il est proposé de solliciter la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), ainsi que l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le projet d'aménagement d'un terrain multisports dans le quartier des Hespérides, tel que présenté, pour un montant estimé à 68.440 € HT,
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DETR 2021 (aménagement de lieux de rencontre et de convivialité)	27.376	40 %
Région Grand Est	Soutien aux investissements sportifs	13.688	20 %
CeA	Fonds de Solidarité Territoriale	13.688	20 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	13.688	20 %
		68.440	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

Point 10 de l'ordre du jour**Réfection du parvis de l'église Saint-Léger****Rapporteur : Madame le Maire**

La Ville de Rixheim a confié au Syndicat de Communes de l'Ile-Napoléon (SCIN) la maîtrise d'ouvrage du projet de réfection du parvis de l'église Saint-Léger. Les travaux ont pour objet le prolongement de la tranchée drainante, la création d'une rampe pour personnes en situation de handicap (PSH).

L'opération est estimée à 39.475 € HT.

Pour financer le projet, il est proposé de solliciter l'Agence de l'Eau, ainsi que l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de réfection du parvis de l'église Saint-Léger, tel que présenté, pour un montant estimé à 39.475 € HT ;
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DETR 2021 aménagement d'espaces piétons	15.790	40 %
Agence de l'eau	Eaux pluviales	5.800	14,7 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	17.885	45,3%
		39.475	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention ;
- D'autoriser le Syndicat de Communes de l'Ile-Napoléon (SCIN) à encaisser les subventions allouées.

Point 11 de l'ordre du jour**Accès et aménagement de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage : demande de subvention****Rapporteur : Madame le Maire**

L'aire d'accueil des gens du voyage n°145, relevant de la compétence de M2A est située rue des Armateurs à Rixheim.

L'accès à cette aire d'accueil pose question de longue date car la voirie qui dessert l'aire d'accueil est également empruntée par des artisans et commerçants impliqués dans le développement du tissu économique local.

Afin de restaurer la tranquillité publique, d'éviter les conflits d'usage inutiles et d'offrir tous les atouts à la zone économique portuaire, il est proposé de :

1. déplacer l'entrée de l'aire à l'opposé de l'accès actuel ;
2. revoir en parallèle l'aménagement de l'aire elle-même.

L'opération donnera lieu à une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre ILLZACH, RIXHEIM, le SCIN, M2A et la CEA.

Le coût total de l'opération est estimé à 269.285 € HT.

Pour financer le projet, il est proposé de solliciter l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

La commune de Rixheim est en charge du dépôt de la demande formelle en la matière.

Cette aide a été intégrée dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses (HT)		Recettes potentielles	
Nature	Montant	Financier	Montant
Travaux de sécurisation d'accès	210.285	Etat-DSIL : 40 % (sollicité)	107.714
Nouvelle aire de dépôt des ordures	8.000	Fonds propre :	
Sécurisation des bouches à incendie	5.000	Mulhouse Alsace Agglomération (20 %)	53.857
Mur de clôture et dispositif anti-bruit	40.000	Commune d'Illzach (20 %)	53.857
Guérite à l'entrée	6.000	Commune de Rixheim (20 %)	53.857
Total	269.285	Total	269.285

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le projet tel que décrit précédemment ;
- D'autoriser Mme le Maire à entamer toutes les démarches juridiques avec l'ensemble des partenaires, permettant la réalisation effective du projet ;
- De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables.

Point 12 de l'ordre du jour

Acquisition de parcelles – régularisation foncière

Rapporteur : Madame le Maire

A la suite d'opérations de lotissement ou de remembrement, de nombreuses parcelles appartenant à des particuliers sont situées sur la voirie communale et correspondent de fait au domaine public routier.

La ville régularise ces situations en acquérant gratuitement ces parcelles, notamment lorsque les notaires signalent ces irrégularités à l'occasion d'une vente.

Trois parcelles sont actuellement concernées :

Section	Numéro	Lieudit	Surface	Propriétaire
BN	33	Rue de Petit Landau	0,61a	M. et Mme SCHNEIDER
DO	101	Rue Wilson	3,05a	Consorts SCHUSSLER
AB	143	Rue de la Sablière	1,10a	Habitats de Haute-Alsace

Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière, qui prévoit que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

VU l'article L.1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.1212-1 du Code Général des propriétés des personnes publiques,

Considérant que ces dispositions permettent de recourir à un acte authentique en la forme administrative pour acquérir ou vendre un bien immobilier, le Maire étant chargé de recevoir et authentifier l'acte envisagé,

Considérant dès lors que le Maire ne pourra pas signer l'acte en tant que cocontractant et qu'il convient d'autoriser un Adjoint à signer l'acte à intervenir,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'acquérir gratuitement auprès des propriétaires actuels ou futurs concernés, pour intégration dans le domaine public, les parcelles BN n° 33, DO n° 101 et AB n° 143 ;
- D'autoriser la signature des actes afférents par actes authentiques en la forme administrative, à recevoir et à authentifier par Madame le Maire ;
- De charger Monsieur Philippe WOLFF, Adjoint au Maire, de la signature des actes ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente.

Point 13 de l'ordre du jour

Acquisition de parcelles rue de l'Ecole

Rapporteur : Madame Catherine MATHIEU-BECHT

A la suite d'un legs, l'association Terre des Hommes Alsace est devenue propriétaire de plusieurs terrains rue de l'Ecole formant un ensemble de 14,27 ares cadastrés :

- Section BZ n° 25 (2,71 ares) ;
- Section BZ n° 119 (10,48 ares) ;
- Section BZ n° 120 (1,08 are).

Ces parcelles se situent en face de l'entrée du bâtiment A du groupe scolaire du Centre et constituent un emplacement stratégique dans la perspective d'une future restructuration de cet ensemble.

En effet, des discussions sont en cours avec m2A pour la construction d'un nouveau site périscolaire disposant d'une capacité d'accueil supérieure à l'actuel ; le principal point bloquant étant jusqu'à présent la disponibilité d'un terrain apte à accueillir ce projet à proximité immédiate des écoles.

Aussi, les parcelles en question correspondent parfaitement aux attentes, d'autant plus que la ville va préempter un terrain contigu, formant ainsi un ensemble sans enclave d'environ 24 ares.

C'est dans cette perspective que le service du Domaine a, dans son avis du 19 février 2021, estimé la valeur vénale des trois parcelles précitées à 279 000 euros.

Dans le cadre du partenariat développé entre la ville et Terre des Hommes Alsace, le prix a pu être négocié à 265 000 euros.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'autoriser l'acquisition des terrains cadastrés section BZ n°25, 119 et 120 d'une surface totale de 14,27 ares pour 265 000 euros, net vendeur ;
- De confier la rédaction des actes nécessaires à l'office notarial PIN et JOURDAIN à Sultz ;
- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué, à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente.

Point 14 de l'ordre du jour

Acquisition d'un bien immobilier au 12 rue de l'Eglise

Rapporteur : Madame le Maire

La ville de Rixheim a entamé depuis maintenant plusieurs années le réaménagement et l'embellissement de son centre historique avec notamment la création de la place Philippe de Montjoie-Hirsingue.

Dans ce prolongement, il sera nécessaire à moyen terme de réhabiliter totalement l'ancienne mairie située dans la lignée de cette place et de lui redonner de nouveaux usages.

La physionomie de cette zone étant ainsi amenée à évoluer, la commune se doit de disposer d'une maîtrise foncière suffisamment large.

Dans ce cadre, les héritiers de Madame Marie-Thérèse BRAUN ont fait savoir que la maison qui jouxte l'ancienne mairie est à vendre.

Si cette dernière ne présente plus d'intérêt architectural depuis sa reconstruction partielle suite à un incendie, son terrain d'assiette développant 2,38 ares est quant à lui une véritable opportunité.

En effet, cette surface pourrait être utilisée pour améliorer le cheminement entre la rue Zuber et la Grand' rue et réintroduire de la végétation au centre-ville en y créant un îlot de fraîcheur.

Après négociation, les héritiers sont disposés à vendre ce bien à la ville de Rixheim pour un montant de 140 000 euros, net vendeur.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'autoriser l'acquisition du bien immobilier cadastré section CK n° 32 d'une surface de 2,38 ares au prix de 140 000 euros hors taxes et frais divers ;
- De confier la rédaction des actes nécessaires à l'étude notariale CHAUCHETIEZ-BELTZUNG à Kingersheim ;
- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué, à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente.

Point 15 de l'ordre du jour

Informations du Maire et des Adjointes

Madame Barbara HERBAUT :

Elections départementales et régionales : Madame HERBAUT souhaite rappeler aux élus les élections départementales et régionales qui se tiendront les 20 et 27 juin 2021.

Point 16 de l'ordre du jour

NEANT

=====
Madame le Maire lève la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 25 mars et du 29 avril 2021
3. Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

FINANCES

4. Réductions de titres de recette
5. Attribution de subventions
6. Conventions de partenariat – subvention aux associations à caractère social

TRAVAUX

7. Programme de restauration de la Commanderie : actualisation du plan de financement
8. Requalification de l'ancienne forge en espace de mixité sociale
9. Aménagement d'un terrain multisports dans le quartier des Hespérides
10. Réfection du parvis de l'église Saint-Léger

INTERCOMMUNALITE

11. Accès et aménagement de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage-
approbation du plan de financement

FONCIER

12. Acquisition de parcelles – régularisation foncière
13. Acquisition de parcelles rue de l'Ecole
14. Acquisition d'un bien immobilier au 12 rue de l'Eglise
15. Informations du Maire et des Adjoints
16. Divers

**Approbation du présent procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil Municipal du 27 mai 2021**

BAECHTEL Rachel <i>Maire</i>	MATHIEU-BECHT Catherine	KIMMICH Jean
HERBAUT Barbara	WOLFF Philippe	LOUIS Maryse
NYREK Patrice	MEYER Valérie	PISZEWSKI Richard
ADAM Marie	EHRET Christophe	THOMAS Dominique
MARCUZ Adriano	ACKER Sophie	GIRONA André
WAESELYNCK Eddie	SPADARO Raphaël	DREYFUS Alain
TRANCHANT Bruno	BOUTHERIN Patrick	DURINGER Michèle
TINCHANT-MERLI Isabelle	LEVY Guileine	SEYHAN Miné
KATZ-BETENCOURT Nathalie	HAYE Ludovic	BECHT Olivier

BAYRAM Bilge	FLESCH Véronique	MICODI Bérengère
BURGY Sébastien	DURRWELL Alexandre	SCHERRER Lucas